



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

(Article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1)

Lors de la séance du conseil du mardi 12 mars 2019 à 19 h 30, ce dernier statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1592, chemin Sainte-Angélique (lot numéro 3 504 133 au cadastre du Québec).

La nature et les effets de la dérogation demandée sont de permettre une largeur de 4,68 m sur une partie de l'allée de circulation à double sens menant à l'aire de stationnement. Or, l'article 245 du règlement de zonage 771 prévoit une largeur minimale de 6 mètres dans un tel cas.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre du conseil lors de la séance ci-dessus mentionnée. Cette dernière aura lieu à l'hôtel de ville, situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare

Le Service de l'urbanisme, responsable de la gestion de ce dossier, peut être contacté pour tout renseignement additionnel, par courriel à mbaril@ville.saint-lazare.qc.ca, ou par téléphone au 450 424-8000, poste 241.

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Z:\0600 - UZ\0630 - Aménagement (local)\0630-400 - DM\40584_1592, Sainte-Angélique_régulariser_allée d'accès\Avis public\2019-02-06_AP final SGC.doc

Notre ☎ : 0630-400 (40 584)